

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juillet 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 10

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-087

ATTRIBUTION DE PRIX ET
RECOMPENSES
EN FAVEUR DES NOUVEAUX
DIPLOMES ET LAUREATS DE
CONCOURS

NOTA : le Maire certifie que la
convocation du conseil municipal a
été faite et affichée le 26 juin 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi
quatre juillet, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria
Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint par
M. Didier Amachalla, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Bibi Fatima Anli, M. Jean-Paul Babef par M. Armand
Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard
Robert, M. Henry Hippolyte par M. Guy Pernic, Mme
Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal
Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia
Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine
Lavielle par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla
Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2023-087

**ATTRIBUTION DE PRIX ET RECOMPENSES
EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLOMES ET LAUREATS DE CONCOURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la politique de réussite éducative menée par la ville en partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre du label « cité éducative » ; il y a lieu de valoriser la réussite scolaire des élèves résidents portoïis, lors d'une cérémonie en leur honneur, par l'attribution d'une récompense sous forme de cartes cadeaux, de chèques cadeaux ou de bons d'achat d'une valeur maximale de 150 € par personne ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Educative Scolaire et Associative » réunie le 21 juin 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et de lauréats de concours, dans la limite d'un montant de 150,00 € par personne ;

Article 2 : d'inscrire la dépense au compte 6714 – bourses et prix ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE PRIX ET RECOMPENSES EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLOMES ET LAUREATS DE CONCOURS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire de Le Port.

La réussite éducative est un enjeu majeur pour la Ville. Le rapprochement entre la Ville et l'Education Nationale par la Cité Educative favorise davantage l'accompagnement et la réussite scolaire des élèves à travers différents projets déployés sur le territoire de la maternelle au lycée.

Ainsi, chaque année, la Ville souhaite organiser une cérémonie en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire de Le Port.

Le public bénéficiaire éligible relève de l'obtention d'un diplôme suivant :

- CAP/BEP
- BAC PROFESSIONNEL/BAC GENERAL/BAC TECHNOLOGIE
- BTS / DUT
- LICENCE / BUT
- MASTER
- DOCTORAT

Il convient également de prendre en considération les élèves du primaire et du second degré lauréats à un concours (concours littéraire, concours dictée, concours d'éloquence, classe nominée à un concours académique ...).

A cette occasion, une récompense leur sera remise sous forme de cartes cadeaux, de chèques cadeaux ou de bons d'achat d'une valeur maximale de 150 €.

Les lauréats souhaitant bénéficier de cette mesure seront appelés, par le biais de communiqués, à s'inscrire auprès de la Direction de la Vie Educative en présentant une pièce d'identité, le diplôme obtenu ou tout document justifiant de l'obtention, un justificatif d'adresse de – 3 mois ou une attestation d'hébergement de résidence sur le territoire de Le Port et le livret de famille pour les mineurs.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et de lauréats de concours, dans la limite d'un montant de 150 € par personne ;
- d'inscrire la dépense au compte 6714 – bourses et prix ,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.